

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de TRONGET (Allier)**



<b>Nombre de membres</b>	<b>15</b>	L'an deux mil douze, le six juin à 20 heures,
<b>En exercice</b>	<b>15</b>	le Conseil Municipal de la Commune de TRONGET (Allier)
<b>Présents</b>	<b>12</b>	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
<b>Votants</b>	<b>13</b>	sous la présidence de Mr DETERNES Alain, Maire,
<b>Pour</b>	<b>13</b>	
<b>Contre</b>	<b>0</b>	Date de convocation du Conseil Municipal : 24/05//2012
<b>Abstention</b>	<b>0</b>	



**Présents** : DETERNES Alain, AUBERGER Gilles, BOUCHUT Christian, CANTE Daniel, DUMONT J Marc, MALAQUIN Carole RAYNAUD Pascal, RIBIER Sylvain, SIMONIN Yves, TOURRET Angélique, VALETTE Franck, VARENNES Ginette,

**Absentes excusées** : MANTIN Marie-Noëlle. BRUN Bernadette, WEGRZYN Annie.

**Pouvoirs** : Marie-Noëlle MANTIN à Ginette VARENNES

**Secrétaire** : Sylvain RIBIER

**N° 2012/0015 : Avis sur enquête publique – renouvellement et extension - exploitation carrière  
« La Garde » à Cressanges**

M. le maire présente à l'assemblée le dossier proposé par la société JALICOT en vue d'obtenir l'autorisation de renouvellement et d'extension d'exploiter la carrière située « La Garde » sur la commune de Cressanges.

Le conseil municipal de Tronget doit exprimer son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'opération précitée.

**N° 2012/0016 : Marchés de Travaux Maison du Temps Libre : non application  
des pénalités de retard**

Le maire rappelle à l'assemblée que les travaux de réhabilitation et d'extension de la Maison du Temps Libre devaient être achevés pour le 04 mai 2012.

La réception des travaux n'a pu être prononcée que le 31 mai 2012.

Le retard n'est imputable à aucune entreprise.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas appliquer de pénalités.

**N° 2011/2017 : Pose d'un coffret forain vers le Plan d'Eau du Verger (sans extension de réseau )**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants : Pose d'un coffret forain vers le Plan d'eau du Verger.

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à : 4 084 Euros.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier

peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'avant projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier
- Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 2 042 Euros lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat, Budget Primitif 2013 imputées sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».

<b>N° 2012/0018 : Virement de crédits – Subvention exceptionnelle</b>
---

Le conseil municipal décide :

- d'effectuer le virement de crédits suivant :

**Section de fonctionnement : Dépenses**

Article 022 : - 500 €

Article 6574 : + 500 €

- et de verser une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive de Tronget d'un montant de 1 000 €. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 – Divers à justifier.